

**RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**du**  
**jeudi 30 mars 2023 à 18 h 30.**

**Tableau de présence**

<b>Noms</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>
<b>Pascal DUEZ</b>	X	
<b>Alain FOVEZ</b>	X	
<b>Marie-Françoise DELAVAL</b>	X	
<b>Richard BILLOIR</b>	X	
<b>Véronique MORELLE</b>	X	
<b>Marc NIEUWJAER</b>	X	
<b>Michel DENOYELLE</b>	X	
<b>Richard DECEUNINCK</b>	X	
<b>Alice SOURDEAU</b>		X
<b>Virginie FROMONT</b>	X	
<b>Lindsay BRENDLER</b>		X
<b>Nathalie RUELLE</b>		X
<b>Réjane LEROY</b>		X
<b>Murielle BONNET</b>	X	
<b>Alain DUQUESNOY</b>	X	
<b>Présents:</b>	<b>11</b>	
<b>Absents:</b>		<b>4</b>

**ABSENTS :**

Réjane LEROY	.	.
.	.	.

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

Alice SOURDEAU	Lindsay BRENDLER	Nathalie RUELLE
.	.	.

**PROCURATION(S) :**

Alice SOURDEAU	Donne procuration à	Alain FOVEZ
Lindsay BRENDLER	Donne procuration à	Marie Françoise DELAVAL
Nathalie RUELLE	Donne procuration à	Véronique MORELLE

<b>Président de séance</b> : P. DUEZ, Maire	<b>Secrétaire de séance</b> : Virginie FROMONT
<b>Lieu</b> : Salle de réception	<b>Date de convocation</b> : 25/03/2023

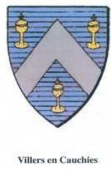


Villers en Cauchies

Ordre du jour :

N° de page

1. Réunion du 27 février 2023 – approbation du compte rendu ..... 3
2. Personnel communal – création d’un contrat temporaire pour accroissement de l’activité..... 3
3. Cantine – fixation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 ..... 3
4. Questions et informations diverses : ..... 4



Villers en Cauchies

### 1. Réunion du 27 février 2023 – approbation du compte rendu

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion de conseil du 27 février 2023. Les élus sont invités à se prononcer avant de le signer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir pris connaissance et délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 27 février 2023.**

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

### 2. Personnel communal – création d'un contrat temporaire pour accroissement de l'activité

En l'absence de retour positif concernant les demandes de recrutement d'agents en contrat PEC, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, la création d'un poste d'agent technique afin de faire face à l'accroissement d'activité au service technique « Voirie/Espaces verts ». Il s'agirait de recruter une personne sur un contrat à durée déterminée (30h par semaine) du 05/04/2023 au 06/10/2023 inclus. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

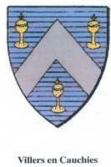
- **Créer un emploi d'agent technique (échelle C1) pour accroissement saisonnier d'activité à temps non complet pour une durée de 30 heures par semaine.**
- **Recruter une personne sur un contrat à durée déterminée (30h/hebdomadaire) du 05/04/23 au 06/10/23 inclus.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

### 3. Cantine – fixation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023

Suite au courrier transmis par la Sous-Préfecture en date du 21 mars 2023, M. le Maire est invité à retirer la délibération n°004/2023 concernant la modification des tarifs de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> mars. Cette délibération ayant été signée le 3 mars, il est précisé qu'un acte spécifiant une date d'effet qui précède la date effective de réception en préfecture est illégal pour son caractère rétroactif.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération n°004/2023 et de revoir le prix de vente des repas servis au restaurant périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023. A cette date une augmentation de 0,10 € (pour rappel, augmentation de 0,11 € du prestataire) par repas sera appliquée. Les élus sont invités à se prononcer.



Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

- **Retirer la délibération n°004/2023 concernant la modification des tarifs de cantine à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023.**
- **Appliquer une augmentation des tarifs de la cantine à compter du 01/05/2023. Le prix du repas passera de 4,10 € à 4,20 €.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

**4. Questions et informations diverses :**

Aucune remarque particulière n'a été émise par les élus présents.

M. le Maire informe les élus sur les points suivants :

Une personne serait intéressée par l'ancienne grille du Monument aux Morts. Le poids de la grille est approximativement de 900 kg. Les élus décident à l'unanimité de fixer le prix de vente sur le cours du fer et de reverser le bénéfice au CCAS.

Suite à un mail reçu le 25 mars, une élue souhaite que la question concernant la possibilité pour une association de bénéficier de la gratuité de salle d'une autre association, n'organisant pas de manifestation, soit évoquée ce jour. M. le Maire inscrira cette question à la prochaine réunion de conseil prévue le 11 avril.

Travaux : modification du sens de circulation effectuée rue La Fayette, installation de catadioptres sur les chasse-roues et mise en place d'un arrêt minute prochainement à proximité du Monument aux Morts.

Manifestations : Parcours du cœur, dimanche 2 avril à 9h30.

Principaux achats et travaux par délégation :

- Commune :

Domaine d'intervention	Travaux	Sociétés	Montant € TTC
Voirie	Décapage poilu Monument	DECAP INDUSTRIE	1650.00
Voirie	Rénovation gommage du poilu	BISIAUX Nicolas	4440.00

- Service des eaux et assainissements, par délégation : néant.

**FIN DE SÉANCE**